

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 09 octobre 2020

Etaient présents :

Mmes DIGOIN, LABOURIER, LEMAIRE, PENAUD, TOURNADE.

Mrs. ARNAUD, AVIGNON, BERNARD, DUMONTANT, DURAND, FIALAIRE, TOURADE.

Excusés : Mme RIOUBLANC, BLEUEZ, PERES (pouvoir à Mme LABOURIER).

Secrétaire de séance : Mme PENAUD.

Ordre du jour :

- Décision modificative sur le budget d'assainissement.
- Modification du Règlement intérieur du Centre d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme.
- Subvention des amendes de police.
- Demande d'achat d'une parcelle communale.
- Présentation des subventions BooSt'Comm'une.
- Choix des Commissions de Creuse Grand Sud.
- Questions diverses.

1 – Décision modificative sur le budget d'assainissement :

Le montant des travaux de la pompe de recirculation de la station d'épuration du bourg s'élève à 1 680,40€ TTC. Le budget d'assainissement a les fonds nécessaires pour honorer cette facture, mais le Conseil doit voter une Décision Modificative afin d'abonder l'article sur lequel doit être payée cette facture.

Vote :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Cette DM est acceptée à l'unanimité.

2 – Modification du Règlement intérieur du Centre d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme :

Le Centre d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme a modifié ses statuts en date du 04/06/2020. Chaque commune faisant partie de ce Centre doit par délibération accepter cette modification. Ces modifications portent notamment sur l'article 8 : « *Toutefois, à la demande d'une commune et sous réserve que celle-ci porte sur une décision dont l'instruction a été confiée aux services de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse peut apporter, et, etc.* »

Vote :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

3 – Subvention des amendes de police :

Comme chaque année, le Conseil Départemental redistribue une part des recettes des amendes de police aux communes. Cette subvention est conditionnée exclusivement à des travaux ou investissements en rapport avec la signalisation ou la sécurité routière et doit faire l'objet d'une délibération mentionnant notamment la nature de ces investissements et leur montant. Ces montants

devant être au moins égaux au double de la subvention allouée qui, pour Blessac est de 590,80 €uros, l'achat des 3 miroirs et des bornes anti stationnement (devis en attente) peuvent être pris en compte.

Vote :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Cette délibération est votée à l'unanimité.

4 – Demande d'achat d'une parcelle communale :

Un courrier du 18 septembre 2020, adressé à la Mairie, fait part du souhait de Mme et M ARNAUD Anne-Marie et Frédéric d'acquérir une parcelle de la Commune. Il s'agit de l'ancien stade de foot, cadastré AP 01, de 0,6165 ha.

Il est demandé au Conseil de prendre une délibération pour savoir s'il accepte de vendre cette parcelle et à quel prix. Auparavant, M. ARNAUD Frédéric doit quitter cette assemblée car il ne peut prendre part aux débats.

Après que M. Le Maire ait apporté les précisions sur les modalités de vente, la parcelle concernée, son environnement, la valeur du terrain agricole en Creuse et la qualité du terrain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre la parcelle au prix de 0.18€/m² soit un prix global de vente de 1 109.70€. Tous les frais annexes à la vente, notamment les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Vote :

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

La vente est votée à l'unanimité des votants.

5 – Présentation des subventions BooSt'Comm'une :

Le Département déploie, depuis l'entrée en vigueur de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), une stratégie d'accompagnement des acteurs institutionnels de proximité.

Ce fut en 2019 les Contrats BooSt'Ter passés avec les Intercommunalités qui le souhaitaient. Faisant suite à cela, le Département lors de son assemblée plénière du 26 juin 2020, a voté une extension pour d'autres acteurs de proximité, notamment les Communes, sur la période 2020-2022.

Pour cela il mobilise 3 millions d'euros au travers d'une forme de contractualisation basée sur un programme pluriannuel. Ainsi, BLESSAC peut signer ce contrat qui peut comporter plusieurs opérations pour une dotation globale de 17 880€ maximale, avec un taux d'intervention pour chacune de ces opérations de 30% du montant HT des investissements.

Ce qui représente un investissement global de 59 600€.

Cette subvention peut venir s'additionner à d'autres subventions telles que DETR, DSIL, ou autres, dans la limite des 80% du montant HT. Ces opérations doivent porter principalement sur de l'investissement pour des projets d'aménagement des espaces publics, des voies de circulation ou des bâtiments communaux. Lors de la signature du contrat, il faut présenter au moins un projet, même si celui-ci est déjà en cours pourvu que les travaux ne soient pas commencés. Une délibération prise pour un projet déjà en cours peut être utilisée pour la signature du contrat BooSt Comm'une. Ainsi pour BLESSAC, il serait possible de bénéficier de cette subvention pour les travaux de la digue, les ralentisseurs, etc.

Vote :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

6 – Choix des Commissions de Creuse Grand Sud :

Lors de la réunion plénière de la Communauté de Communes du 28 septembre 2020 à GIOUX, et par un mail en date du 06 octobre 2020, Creuse Grand Sud invite les Conseillères et les Conseillers Municipaux à s'inscrire dans ses différentes Commissions.

Commission Finances et Ressources Humaines : Serge DURAND.

Commission Statuts : Serge DURAND.

Commission Petite enfance, Jeunesse : Marie-Louise LEMAIRE.

Commission Eau SPANC : Serge DURAND.

Commission Accueil Economie Sociale et Solidaire : Marie-Louise LEMAIRE ; Joëlle DIGOIN.

Commission Culture Sports : Cyril FIALAIRE.

Commission Voirie Bâtiments : Cyril FIALAIRE.

Commission PLUI Habitat : Serge DURAND ; Jean-Yves BERNARD.

Commission Santé : Sabine PERES ; Joëlle DIGOIN.

7 – Questions diverses :

✓ Jeu du verger :

Après plusieurs péripéties en tout genre, le jeu du verger est enfin opérationnel. Il reste à afficher un panneau de règlementation de cette aire de jeu et prendre rdv avec un contrôleur technique pour la conformité de l'installation.

✓ Dossier accessibilité de la Mairie :

La commune a une programmation sur 5 ans pour réaliser les travaux de mise en conformité d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Ont été réalisés à ce jour : La salle polyvalente, l'école et l'église.

Il reste à réaliser : La mairie en 2020 et la poste en 2021.

Concernant la mairie les travaux à réaliser sont les suivants :

- Positionner un panneau au bas des marches pour indiquer l'entrée de la mairie afin d'éviter d'emprunter les grandes marches.
- Positionner un panneau de chaque côté au bas de la rue qui mène à la salle polyvalente indiquant à la fois : mairie, école et salle polyvalente.
- Créer un cheminement de l'entrée de la cour de la mairie jusqu'à la porte de celle-ci.
- Peindre de couleur sombre la poignée de la porte d'entrée de la mairie.
- Mettre un panneau « personnel » sur la porte des WC de la mairie.

Le dossier est quasiment terminé. Il sera adressé à la commission ad hoc du département pour validation avant travaux. Profitant de cet aménagement, une barrière de sécurité sera placée en bordure de la rampe d'accès devant l'entrée de la mairie afin d'éviter les chutes. C'est un artisan ferronnier de Felletin qui exécutera les travaux (coût = 648€ TTC).

✓ Travaux d'investissement :

Sont réalisés :

- Le bitumage des allées du cimetière de la Borne.
- Les travaux rectifiant le réseau des eaux pluviales carrefour « Pauline » (à reprendre pour modifier le bourrelet route de St Sulpice).
- Les travaux rectifiant le réseau des eaux pluviales maison RAPINAT.
- Les modifications à l'espace conteneurs : dalle béton et allée bitumée.

Reste à réaliser :

- Changement de la porte de la poste (La société Teillard doit intervenir la semaine du 28 septembre)
- Les travaux de point-à-temps : Carrefour route de la Chapuzerie et des Barbaris, chemin de Chez Pallot et rue Schuller à la Borne.
- La réparation du pilier du portail de la cour de la poste. (Entreprise Fénille : Coût : 664,07€)

✓ Achat de matériel en investissement :

Il a été acheté une débroussailleuse, une élagueuse et divers outillages

✓ Concert du 13 septembre 2020 :

Ce concert s'est déroulé sous un temps magnifique, avec un peu plus de 80 personnes. L'ensemble du public a été très satisfait de la prestation. M. Bourguignon et ses musiciens ont été enchantés par le site

du verger et ravis de la présence d'un public de tout âge.

✓ ***Journées du Patrimoine 19 et 20 septembre 2020 :***

Blessac a décidé cette année d'ouvrir ses monuments publics aux journées du Patrimoine.

L'église a donc fait la part belle à la vingtaine de visiteurs du samedi matin et à une dizaine l'après-midi qui ont eu la chance d'avoir M. Champagnat, habitant de la commune, pour dévoiler tous les secrets de cette église !

Le Dolmen a quant à lui était retracé par Jean-Baptiste, professeur d'Histoire-Géographie, aux quelques personnes présentes sur le site.

La réflexion est lancée pour l'année prochaine en vue d'une formule plus innovante afin d'attirer plus de monde.

✓ ***Contrôle qualité de l'air des classes :***

Le contrôle de la qualité de l'air dans les classes maternelles est devenu obligatoire.

Cette évaluation des moyens d'aération a été réalisée par un technicien de la société APAVE qui a procédé à ce contrôle en présence de la Directrice de l'école maternelle, une ATSEM pratiquant l'entretien des classes, l'adjointe en charge des affaires scolaires et M. Le Maire.

La rencontre consista en une information sur les bonnes pratiques et une présentation de nos propres pratiques et de nos installations.

✓ ***Discussion autour du projet de classe :***

La discussion autour de la classe concerne la future salle de classe pérenne.

En effet, la salle de classe provisoire présente toutes les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'une salle de classe : luminosité, chauffage, espace et conformité.

Le conseil se pose la question sur le lancement des travaux d'une construction de classe pérenne pour 2021 ou l'attente de ces travaux.

En effet, le coût important de l'opération (entre 145 000€ et 155 000€ TTC), le risque de ne pas être prêts pour présenter la demande D.E.T.R. 2021 et le risque de la suppression de cette même classe dans quelques années (exemple de GIOUX ou encore St CHABRAIS), l'embolisation de nos capacités financières par le coût de cette extension mettant en péril pour un certain temps d'autres projets et l'obligation de contracter un prêt sur plusieurs années, qui continuerait à courir pour une opération qui serait devenue obsolète, méritent réflexion...

Le nouvel inspecteur de la circonscription de l'inspection d'académie d'Aubusson a été contacté pour obtenir un rendez-vous afin de connaître les critères de création ou suppression de classe. A ce jour pas de réponse.

Le fait de ne pas construire rapidement cette classe pénalise la salle polyvalente qui ne peut plus être utilisée en tant que telle. Le manque à gagner se monte aux environs de 1 000€/an.

Dans la période actuelle, même si la salle polyvalente était disponible, nous ne la louerions pas pour des raisons de sécurité sanitaire.

Après que toutes les conseillères et tous les conseillers qui le souhaitent se soient exprimés, le conseil décide de mettre de côté le projet sans toutefois l'abandonner.

✓ ***Chemin à réparer :***

Monsieur ARNAUD signale que suite à des travaux forestiers et malgré la réfection du chemin emprunté par les engins porteurs de grumes, un passage reste en très mauvais état et mériterait un apport en cailloux.

Le forestier doit être rappelé par le maire.

✓ ***Manœuvre des sapeurs-pompiers à La Borne :***

Les sapeurs-pompiers du Centre d'AUBUSSON sont intervenus au hameau de La Borne, avec leur grande échelle, afin de détruire des arbrisseaux ayant poussé en haut des murs de l'église.

Merci à eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.